

**ANNEXE 3** : Rappel des liens utiles vers les sites de la délégation académique hygiène, sécurité et conditions de travail (DASH-CT) et vers les adresses électroniques des personnes ressources :

- Adresse du portail académique :

[http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c\\_28476/la-securite-l-hygiene-et-les-conditions-de-travail](http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_28476/la-securite-l-hygiene-et-les-conditions-de-travail)

- Adresse du portail pédagogique :

<http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/shct>

- Adresse du délégué académique hygiène, sécurité et conditions de travail (DASH-CT) :

[marc.nigita@ac-aix-marseille.fr](mailto:marc.nigita@ac-aix-marseille.fr)

- Adresse de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) :

[ce.ihs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ihs@ac-aix-marseille.fr)

- Adresse du service santé au rectorat :

[ce.sante@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sante@ac-aix-marseille.fr)

- Adresses du conseiller de prévention départemental :

[jean-franc.dechaume@ac-aix-marseille.fr](mailto:jean-franc.dechaume@ac-aix-marseille.fr) ou

[acmo.anim84@ac-aix-marseille.fr](mailto:acmo.anim84@ac-aix-marseille.fr)

- Accès à l'application **GERE** (Gestion des Risques dans une Ecole) - **1<sup>er</sup> degré**. Se connecter avec son login et son mot de passe messagerie académique :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/gere/>

Rappel : seuls les inspecteurs de l'éducation nationale et les directeurs d'école ont accès à GERE; Les "Faisant fonction" doivent demander l'ouverture de droits à la DATSI via le délégué académique hygiène, sécurité et conditions de travail.

- Accès à l'application **GERES** (Gestion des Risques dans un Etablissement Scolaire) - **2<sup>nd</sup> degré**. Se connecter avec son login et son mot de passe messagerie académique :

<http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr/>

Rappel : si vous n'êtes pas vous même chef d'établissement (gestionnaire, assistant de prévention, chef de travaux, autre ..), il vous faut demander le droit d'accès à votre chef d'établissement.

Les nouveaux personnels de l'académie doivent préalablement ouvrir leur messagerie électronique académique :

<https://messagerie.ac-aix-marseille.fr/>